

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLEE DE L'HOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2015 - 31

SEANCE DU 12 MARS 2015

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme dûment convoqué le 03 mars 2015, s'est réuni en session ordinaire à Plazac sous la présidence de **Philippe LAGARDE**.

Nombre de conseillers en exercice : 45 Présents : 33 Votants : 37

Présents : PERARO Thierry remplace ARNAUD Alain, LAPORTE Dominique remplace AUTEFORT Jean François, BOUET Jean-Paul, BOUYNET Michel, COLOMBEL Sylvie, CROUZEL Denis, DAUMAS CASTANET Isabelle, DEZENCLOS Gérard, DUBOS Jean-Paul, EYMERY-FAGET, Valérie, FIEVET Annie, GALINAT Henri, GAUTHIER Florence, GOURDON Patrick, LABROUSSE Gérard, LACHEZE Jean-Louis, LAGARDE Philippe, MALVAUD Frédéric, CALVO Mireille remplace MANET-CARBONNIERE Nathalie, MARTY Raymond, MONTORIOL Jean, PIQUES Maryvonne, ARCHAMBEAU Guillaume remplace RICHARD Serge, RIGAUDIE TALBOT Colette, BEUSSE Frédéric remplace ROGER Anne, ROUGIER Jean-Claude, ROUVES Christian, ROYE Bernard, SCHAUER Charles, SIMON Jean Paul, Joël CARBONNIERE remplace TALET Michel, Nadine LANSADE remplace TANGUY Yves Marie, TEILLAC Christian.

Absents, Excusés : AUDIBERT Sylvie, BAUDRY Josette, CARBONNIERE Jacques, MARZIN Ludovic, MATHIEU Laurent, MENUGE Céline, MERIENNE Jean-Jacques, MONTIEL Michel, PORTE Christian, RAYNAL GISSON Brigitte, REVOLTE Alain, VILATTE Claude.

Pouvoirs : REVOLTE Alain à Maryvonne PIQUES, MERIENNE Jean-Jacques à Philippe LAGARDE, MATHIEU Laurent à Henri GALINAT, RAYNAL GISSON à DUBOS Jean-Paul.

Secrétaire de séance : Jean-Louis LACHEZE

Objet : Prescription de la révision de la carte communale de Peyzac-Le-Moustier

Vu la carte communale de Peyzac-Le-Moustier approuvée par délibération du conseil municipal du 09 juillet 2004 et arrêté préfectoral du 05 octobre 2004,
Vu le courrier du 21 novembre 2014 par lequel Madame le maire a sollicité la Communauté de communes pour la révision de sa carte communale.
Vu la délibération du 27 février 2015 par laquelle la commune de Peyzac-Le-Moustier a proposé les objectifs de cette révision,
Vu la délibération 2014-122 du 19 juin 2014 de définition de l'intérêt communautaire.

Monsieur Le Président explique que l'exercice de la compétence « élaboration des documents d'urbanisme » est à présent effective sur l'ensemble du territoire.

Après étude de la consommation foncière et des surfaces constructibles disponibles, et une première évaluation de la nécessité de mener à bien cette procédure avant la mise en place du PLUI, il est proposé de prescrire la révision de la carte communale de Peyzac-Le-Moustier pour répondre aux objectifs suivants :

- tirer les enseignements de l'application de la carte actuellement opposable en adaptant les zones constructibles,
- recentrer le développement autour des zones qui se construisent,
- diminuer le nombre des zones ouvertes, afin de lutter contre le mitage,
- protéger les espaces agricoles et forestiers,
- adapter les zones ouvertes au projet de développement communal.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de prescrire la révision de la carte intercommunale de Peyzac-Le-Moustier conformément aux articles L124-1 à L124-4 du code de l'urbanisme,
Précise que les études seront confiées à un bureau d'études déterminé après consultation,

Sollicite l'accompagnement de la DDT,

Sollicite l'Etat, conformément aux dispositions de l'article L.121-7 du code de l'urbanisme, afin qu'une dotation soit allouée à la Communauté de Communes pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires, notamment l'évaluation environnementale qui s'impose,

Précise que les crédits destinés aux dépenses afférentes à ce dossier sont inscrits au budget à l'article 202.

Fait à Plazac,
Le 12 mars 2015

Le Président,
Philippe LAGARDE

Communauté de Communes
de la Vallée de l'Homme

